

COMMUNIQUÉ no 2 – COVID-19 – Année scolaire 2020 – 2021 – PRÉSCOLAIRE / PRIMAIRE 2020-08-25

Bonjour chers parents,

Comme vous avez pu en prendre connaissance, le ministre de l'Éducation et la Direction de la santé publique ont émis de nouvelles directives en lien avec la rentrée scolaire et le retour des élèves en classe à temps plein.

Nous vous écrivons pour vous donner des précisions concernant les mesures qui seront prises par le Collège pour assurer la sécurité de vos enfants durant l'année scolaire 2020-2021.

Présence à l'école

Nous vous rappelons que tous les élèves (incluant les élèves de 4e et 5e secondaire) feront leur rentrée à temps plein en présence à l'école. Si votre enfant ou quelqu'un vivant sous le même toit souffre de conditions médicales pouvant le mettre particulièrement en danger par rapport à la Covid-19, **nous vous demandons de communiquer cette information au secrétariat de votre campus le plus rapidement possible**. Nous entrerons en contact avec vous pour discuter des documents à fournir et pour établir un plan d'action pour votre enfant.

Couvre-visages

Nous avons annoncé que le couvre-visage serait obligatoire. Cela est maintenant une directive gouvernementale officielle. Tous les enfants de la 5e année du primaire à la 5e secondaire doivent porter le couvre-visage à l'école.

Le port du masque sera obligatoire pour ces élèves dans le transport scolaire, lors des déplacements dans l'école et lorsque la distanciation sociale n'est pas possible. Il s'agit d'une règle qui sera appliquée dans tout le Québec et nous l'appliquerons avec rigueur.

Les élèves doivent absolument avoir leur couvre-visage pour bénéficier de leur transport scolaire. Les élèves ne portant pas le couvre-visage se verront refuser l'accès dans l'autobus. L'élève doit donc avoir son couvre-visage en tout temps.

Quotidien des groupes d'élèves

Le Ministère et la Direction de la santé publique ont éliminé le concept des sous-groupes, ou « bulles » de 4 à 6 élèves pour le remplacer par le concept de groupes-classes qui deviennent les nouveaux sous-groupes, ou « bulles ». Cela signifie qu'à l'intérieur d'un même groupe classe, il n'y a pas de distanciation sociale. Toutefois, il y a une distanciation sociale obligatoire d'un (1) mètre dès que les élèves sont en contact avec des élèves d'un autre groupe-classe.

Lorsque les élèves sont dans différents locaux de l'école (cafétéria, corridor, etc.), la même mesure s'applique.

Plan d'action en cas de confinement

Nous continuons à travailler sur notre plan d'action bonifié d'enseignement à distance en cas de fermeture partielle ou complète. En cas de fermeture, nous vous mentionnons de nouveau que nous offrirons un enseignement à distance de grande qualité.

Dans le respect des directives du Ministère, les élèves ayant droit à un enseignement à distance seront seulement :

- Les élèves ayant une condition médicale faisant en sorte qu'une fréquentation scolaire les met à risque, reliée à la Covid-19 et sur preuve d'un billet médical.
- Les élèves vivant sous le même toit qu'un membre de sa famille qui a une condition médicale faisant en sorte que la fréquentation scolaire de l'enfant les met à risque, reliée à la Covid-19 et sur preuve d'un billet médical.
- Les élèves dont le groupe-classe, le niveau ou le campus aura été fermé par la direction de la santé publique à la suite d'une éclosion de la Covid-19.

Les élèves qui recevront un diagnostic positif à la Covid-19 et qui seront en quarantaine pourront recevoir des plans de travail pour les semaines d'absence.

Déclaration en cas de symptômes

Si votre enfant ou quelqu'un vivant sous le même toit présente les symptômes décrits dans le document « Retour à l'école et Covid-19 » émis par le gouvernement (en fichier joint), il ne doit, en AUCUN cas, se présenter au Collège.

Dans un tel cas, vous devez communiquer avec la santé publique au 1-877-644-4545 afin de suivre leurs directives. Vous devez également communiquer avec la direction du campus de votre enfant afin de signaler la situation au (514) 875-0505 :

Niveau	Campus Ville de Sainte-Catherine	Campus Longueuil – Saint-Lambert
De la maternelle à la 6e année	Johanne Côté, poste 113	Sophie Jacques, poste 300

Nous vous rassurons que si nous observons un élève présentant ces mêmes symptômes à l'Académie et au Collège, il sera retiré en respectant les consignes de la Direction de la santé publique. En cas de tests positifs, les familles du Collège et du groupe-classe concerné seront informées pour que vous puissiez surveiller l'état de santé de votre enfant. Ce sera la Direction de la santé publique qui prendra la décision de fermer ou non certains groupes, niveaux ou l'établissement.

Communications

Nous avons inclus en fichier joint les communications émises par le ministère de l'Éducation. Nous vous demandons d'en prendre connaissance et de vous assurer de toujours lire les précisions incluses dans les communications numérotées du Collège. Vous recevrez d'autres détails et consignes de la direction de l'Académie dans les prochains jours.

Pour conclure, nous sommes conscients que la pandémie a un impact sur la rentrée et sur la vie scolaire de vos enfants. Nous vous réitérons que la sécurité, la réussite et le bien-être de nos élèves sont nos priorités absolues. Nous sommes convaincus qu'en appliquant les mesures demandées par la Direction de la santé publique et en respectant les règles au Collège, tout se passera bien pour nos élèves et nos familles.

Au plaisir de vous revoir sous peu,

David Bowles
Directeur général

« Ce texte est conforme à l'orthographe rectifiée »